

(N^o 150.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 JUIN 1858.

Rapport des Commissions de l'Intérieur et des Finances réunies, chargées d'examiner le Projet de Loi portant cession au bureau de bienfaisance de Lillo, de propriétés bâties dans cette commune.

(Voir les N^{os} 165 et 226 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président ; le Baron BETHUNE, DE BLOCK, DE RASSE, HANSENS-HAP, CORBISIER, ZAMAN et Baron COGELS, Rapporteur.

MESSIEURS,

On se rappelle encore les désastres de l'inondation du Polder de Lillo et la position affreuse de ses habitants, qui ont vu disparaître, en une seule nuit, leurs habitations, leurs récoltes et une grande partie de leur mobilier et de leurs bestiaux.

Grâce aux secours du Gouvernement et de la charité privée; grâce à la persévérante énergie de grand nombre de ces malheureux, la majeure partie de ceux qui ont pu survivre à leur misère ont pu reconquérir aujourd'hui une position meilleure et rentrer sur le territoire de leur ancienne commune.

Cependant, vingt-sept ménages se trouvent encore réfugiés sur le territoire de la commune d'Oorderen, dans les huttes en paille du *Stroyendorp*, où ils n'ont résidé si longtemps que par la bienveillante tolérance de cette commune et du propriétaire du terrain sur lequel ils sont établis.

Ces ménages ont droit au domicile et au secours à *Lillo*.

On comprend tout ce qu'un semblable état de choses a de défavorable, sous le rapport d'une bonne administration communale et de la moralité.

L'Exposé des motifs du Projet de Loi et deux rapports de M. le Gouverneur de la province d'Anvers démontrent à l'évidence combien il est urgent d'effacer cette dernière trace des malheurs de la guerre.

Vos Commissions réunies ont l'honneur de vous proposer, en conséquence, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
Baron COGELS.

Le Président,
D'OMALIUS.